

Résumé du Rapport

« Évaluation des besoins en formations des moniteurs·trices du canton de Fribourg »

Le projet d'évaluation est né des questionnements d'organisations sur les moyens de motiver les jeunes à rester engagé·e·s dans le milieu associatif, selon la mesure 2.4.6 du plan d'action cantonal « Je participe ! Ich mache mit ! ». En effet, la formation de moniteur·trice¹ présente de nombreux avantages à la fois pour les jeunes et les organisations qui les emploient. Il n'existe toutefois à l'heure actuelle aucune norme légale en Suisse concernant l'encadrement d'activités de loisirs avec des mineur·e·s, chaque organisme devant trouver des solutions par lui-même pour assurer la formation de leurs moniteurs·trices.

Pour mener ce projet, des questionnaires ainsi que des approfondissements par entretiens individuels ont été privilégiés. Les résultats démontrent que le deux-tiers des organisations interrogées offrent une formation à leurs moniteurs·trices. Cette dernière représente à la fois une charge financière, temporelle et matérielle. Elle se justifie toutefois par des motifs de professionnalisation et de légitimation du monitorat ainsi qu'une plus-value pour les jeunes. Cette charge, couplée à la perception de la motivation des jeunes, conditionne le manque de formation de certaines organisations et souligne l'inégalité des organisations face à la question du monitorat. Toutes les réponses récoltées, dont celles des jeunes, abondent dans le sens de l'importance d'une formation pour le renforcement de la confiance des moniteurs·trices et l'acquisition d'éléments théoriques nécessaires à la qualité et à la sécurité des activités proposées. À travers leurs réponses, les jeunes ont exprimé une grande motivation à se former.

Il ressort de cette étude, qu'en effet le monitorat permet de maintenir les jeunes investi·e·s dans le monde associatif. La majorité des jeunes étant déjà membres de l'organisation dans

¹ La définition du moniteur·trice à laquelle nous nous sommes référé·e·s est celle d'un·e jeune non-professionnel·le engagé·e pour encadrer des activités régulières ou à la journée, des camps de jour ou des colonies pour enfants et adolescent·e·s.

laquelle ils s'engagent aujourd'hui. Cet engagement semble être une source de plaisir et de satisfaction pour ces jeunes qui se disent presque à l'unanimité content-e-s ou très content-e-s de leur statut de moniteur-trice-s.

En conclusion, le monitorat, au-delà du domaine sportif qui sait déjà bien le faire, doit être davantage promu et valorisé. Si une formation cantonale uniforme devait être proposée, elle devrait remplir un objectif de prévention et de sensibilisation, notamment aux droits de l'enfant, manquements parfois constatés. Ce rapport souligne l'importance de la collaboration entre les organisations du monde de l'enfance et de la jeunesse dans un objectif de synergie et de soutien au processus de formation de l'ensemble du milieu. Un annuaire, joint au rapport, constitue un premier pas dans cette direction. En effet, de nombreuses formations existent déjà et les associations pourraient ainsi capitaliser sur ce qui se fait déjà. Toutefois, la question financière reste un frein important à la formation car parfois difficile à assumer dans le budget des associations. Un soutien des communes et/ou du canton pourrait encourager les associations à offrir une formation à leurs moniteur-trice-s.

L'étude de ce qui se fait chez nos voisins, nous montre que la solution genevoise qui n'a pas rendu obligatoire la formation des moniteur-trice-s mais l'encourage par le biais d'une charte de qualité, pourrait correspondre à la réalité fribourgeoise.